Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N° 29

Gantaume Constant Simeon & Michel Marie Rose Eleonore

Du dix neuf décembre mil huit cent trente-huit, à sept heures du soir.

Acte de mariage de Monsieur Simeon Gantaume agé de quarante deux ans, né à la Cadière département du Var le cinq janvier mil sept cent nonante huit, profession de 2e maire Canonnier de première classe, domicilié à Toulon département du Var fils majeur de feu Joseph Jean Baptiste Gantaume en son vivant profession de Cordonnier domicilié à la Cadière département du Var et de Rose Magdelon veuve de Marie Catherine Marceline Olivier d'une part.

Et 2de Marie Rose Eleonore Michel agée de trente huit ans, née à la Garde département du Var le quatre du mois de février mil huit cent dix sept domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Joseph Michel employé au service de Toulon domicilié à la Garde département du Var et de Blanche Comet d'autre part.

Les actes préliminaires sont les particulières faites par nous les dimanches neuf et neuf décembre courant mois et par nous, l'officier public de l'état civil de la ville de Toulon les dimanches neuf et seize du dit mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucun opposition ni empêchement à cette mariage. Toute l'Acte en a été lu.

Vu l'extrait de naissance du futur par lequel il résulte que l'acte de naissance de la future épouse portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés.

Vu les extraits d'actes de décès du père et mère de la future épouse, aussi que celui de décès de Marie Catherine Marceline Olivier épouse en premières noces du futur époux. ——

L'administration étant composée du doyen membre mil huit cent huit, pour les membres du conseil d'administration de la division des hospices, assisté de Mr Jacques Dupont, Toulon, notaire Gantaume a l'effet de constater le pouvoir municipal, les déclarations affirmées faites par le futur époux et portantes que le lieu du décès et celui du second mariage de la personne en cause, sont tout deux inconnus, laquelle déclaration a été aussi certifiée par nous, les quatre témoins ci après nommés, lesquels affirment que depuis ils connaissent le futur époux et apprennent le lieu du décès et celui du second mariage de sa dite épouse. Vu finalement le certificat de publication faite par nous l'officier public d'état civil de la ville de Toulon et de tout en forme, de deux bagues, affichés dans la dite ville par nous, officier public, aux termes du chapitre VI du titre V, livre 1er du code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux. Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un, Marie Rose Eleonore Michel, et l'autre, Constant Simeon Gantaume.

Témoins de Simon François cantier Monsieur domicilié à la Garde département du Var agé de trente deux ans, peintre, le plus proche parent, non parent ni allié des époux. ——

De Simon Jean Baptiste Augustin Aguerrad domicilié à la Garde département du Var, agé de soixante ans, professeur de pianoforte, non parent ni allié des époux. ——

De Simon Charles Martheron domicilié à la Garde département du Var, agé de cinquante deux ans, professeur de danse, domicilié, non parent ni allié des époux. ——

Et de Simon Marie Balthazard Bonnaud domicilié à la Garde département du Var agé de quarante huit ans, garde champêtre, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Aguerrad, maire de la Commune de la Garde, tenant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les parties sont unies pour le mariage. Et ayant donné lecture du présent acte tant du titre du mariage, et des principales dispositions du code civil, sur le mariage, et du titre du devoir respectif des époux, tant entre eux que envers leurs enfants, les dits époux, les témoins et l'épouse ont signé avec moi.

Gantaume — Michel — Bonnaud — Martheron — Aguerrad

154

Vu et arrêté par nous Laurent Augustin Aguerrad officier public de l'état civil de la Commune de la Garde, pour l'année 1838. Coté et paraphé le 1er Janvier 1839. Le présent registre contenant vingt neuf articles.

Aguerrad

MAIRIE LA GARDE PRES T.